



NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE MR – PS 2023

Conseil provincial du 24 novembre 2022

Monsieur le Président,
Monsieur le Gouverneur,
Mesdames et Monsieur les Députés,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

L'année touche doucement à sa fin, ce qui signifie qu'est venu le temps de vous présenter la traditionnelle Note de politique générale qui expose les orientations prises par le Collège provincial dans le cadre de l'établissement du budget 2023.

Nul ne l'ignore, le contexte socio-économique est extrêmement difficile. La crise énergétique, l'inflation, la hausse des prix des matériaux ou encore la remontée des taux d'intérêts impactent lourdement les citoyens, les indépendants, les entreprises ainsi que le secteur non-marchand. Le secteur public n'échappe pas à la règle. Déjà largement fragilisées par la crise sanitaire, les dépenses publiques explosent alors que les recettes tendent à stagner, voire diminuer.

Le Brabant wallon doit lui aussi faire face à cette redoutable équation. Nos dépenses de personnel augmentent de quelques 16% en deux ans, nos charges énergétiques pourraient être multipliées par 4, et le coût de nos petits et grands chantiers ainsi que de nos investissements augmente de plus de 25%. Ce contexte vient s'ajouter au défi déjà particulièrement complexe, assumé depuis 2020, de la reprise progressive du financement de la Zone de secours du Brabant wallon à hauteur de plus de 13 Millions d'euros en 2024. Ce soutien direct aux communes – plus de 30 euros/habitant à l'horizon 2024 – représente une nouvelle compétence régaliennne et essentielle de la Province.

Face à de tels enjeux, et comme tout pouvoir public, le Brabant wallon doit pouvoir se remettre en question pour amorcer les évolutions qui s'imposent, redessiner ses perspectives, mieux définir son avenir. Ce travail est sain, nécessaire, salubre même.

Comme chaque ménage, chaque entreprise, nous devons affronter ce contexte inédit et ces difficultés avec sang-froid, lucidité et sens du devoir et des responsabilités.

Cela implique inévitablement des changements profonds pour l'avenir de notre institution.

Nous le savions déjà suite à la reprise du financement de la Zone de Secours, mais la crise énergétique et inflationniste nous propulse plus tôt et plus rapidement que prévu dans les évolutions que nous devons définir pour le Brabant wallon.

On dit que « Les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise ».

En Brabant wallon, la majorité MR-PS n'a pas attendu la crise actuelle pour redéfinir progressivement sa trajectoire. Le Collège et l'administration provinciale travaillent de concert et d'arrache-pied depuis de longs mois pour identifier les moyens et poser les nombreux choix qui permettront d'assurer tant le sens que la pérennité de l'institution.

Aujourd'hui, le Brabant wallon est en transition. Nous devons définir un cap, un horizon, ainsi qu'une méthode pour y parvenir.

Pour horizon, le Brabant wallon doit se concentrer sur la supracommunalité, sur les enjeux spécifiques à son territoire et sur son expertise dans de nombreux métiers essentiels.

Le contrat de développement territorial est la colonne vertébrale des défis du Brabant wallon et nous sert de guide pour agir sur les projets qui structurent notre territoire. Vieillesse, cohésion sociale, mobilité, petite enfance, logement ou lutte contre les inondations sont autant de sujets qui transcendent les frontières communales et nécessitent analyse, action, dialogue, investissements concertés entre les acteurs du Brabant wallon, au premier rang desquels se trouvent nos 27 communes.

L'expertise développée par le Brabant wallon dans de nombreux domaines est un socle et un capital sur lequel nous devons impérativement miser. Pensons à nos directions d'écoles, à nos enseignants, à la richesse et à la diversité de notre enseignement provincial. Pensons aussi aux très nombreux métiers de première ligne assurés dans les domaines du handicap, du social et de la santé. Ces métiers forment les adultes de demain, prennent en charge des réalités humaines difficiles, assurent des services essentiels aux citoyens.

Le Brabant wallon devra se recentrer sur les enjeux pour lesquels il est reconnu et attendu par ses communes et ses citoyens. Ne pas se disperser pour mieux se concentrer sur l'essentiel.

En guise de méthode, le Brabant wallon adopte progressivement une nouvelle culture de gestion à tous ses étages.

Nous voulons mieux mutualiser nos ressources, tant humaines que matérielles ou patrimoniales.

Conscients du contexte et de la raréfaction des moyens, le Collège et l'ensemble de l'administration adoptent depuis plusieurs mois de nouveaux réflexes et de nouveaux processus afin d'optimiser nos ressources et viser l'efficacité. Repenser une action, renoncer à une dépense récurrente, identifier de nouvelles recettes, rationaliser nos coûts, diminuer nos charges, envisager différemment nos investissements, tout doit pouvoir être questionné, sans tabou, afin de mieux atteindre l'objectif recherché.

Ce virage dans la gestion publique exige courage, confiance, créativité et sens de l'intérêt commun. A cet égard, il faut saluer la grande maturité de notre institution, la compréhension et le travail de nos agents, du management et des directions pour susciter des réflexions, des remises en question et des solutions en phase avec nos objectifs d'efficacité. Ce travail se fait dans une logique collaborative et ascendante (bottom-up), signe de la modernité de notre institution.

Ce devoir de sobriété s'impose comme une évidence. La Banque Nationale et tant d'autres organismes et experts tirent la sonnette d'alarme d'autant plus fort ces derniers mois pour exiger un assainissement des finances publiques. Le Brabant wallon veut assurer sa juste part et montrer l'exemple dans la manière dont il s'adapte et répond à ce contexte de crise. Tout doit être mis en œuvre pour ne pas augmenter la fiscalité sur les citoyens qui sont les premières victimes de la crise actuelle, dans un des pays où les impôts sont parmi les plus élevés au monde. Le Brabant wallon entend maintenir son taux de fiscalité – le plus bas de Wallonie – et conserver une offre de service public de qualité malgré des moyens plus limités.

Dans une telle période de crise, il est de la responsabilité de la majorité MR-PS de livrer un discours honnête, sincère, sans faux-semblant. Un discours qui ne peut être édulcoré. Ni recette miracle, ni trucs, ni astuces, le budget 2023 qui vous est soumis ici est un budget en équilibre, un budget-vérité qui assume de ne pas augmenter l'impôt du citoyen, qui optimise ses moyens et ses ressources, qui privilégie une approche supracommunale, qui préserve les priorités du territoire du Brabant wallon et les missions dans lesquelles nous apportons une expertise essentielle et reconnue. Ces priorités imposent de se recentrer. Choisir, c'est aussi renoncer. Et nos choix ont été posés en conscience, avec l'analyse et l'équité requises.

La trajectoire fixée ici est une exigence. Celle d'une institution qui entend vivre et non survivre, se redonner les marges de manœuvre nécessaires à l'aboutissement de ses objectifs.

Aujourd'hui comme demain, le Brabant wallon reste un acteur majeur de l'enseignement et de l'avenir de plus de 5.000 élèves accueillis chaque jour.

Le Brabant wallon est aussi un acteur essentiel de la santé, de la santé mentale, de l'inclusion, du handicap chez les jeunes et les adultes, pour des milliers de familles aux quatre coins du territoire.

Le Brabant wallon poursuit également son soutien envers les acteurs supracommunaux qui structurent la cohésion sociale, la culture, la jeunesse, le tourisme sur l'ensemble du territoire.

Le Brabant wallon demeure par ailleurs attentif à préserver nos paysages, soutenir nos agriculteurs et développer les circuits courts et une alimentation saine et de qualité.

Le Brabant wallon se positionne aussi comme étant un acteur majeur de la sécurité et développe ses ambitions pour toujours mieux protéger ses citoyens et lutter contre les inondations.

Le Brabant wallon renforce sa capacité à davantage équiper et structurer ses 27 communes et son territoire dans les domaines de la petite enfance, du vieillissement de la population, de la mobilité douce, de l'environnement, de la transition énergétique, de l'économie et du digital.

La majorité MR-PS est particulièrement fière de la créativité, de la générosité et du dynamisme qui animent le territoire du Brabant wallon. Nous entendons être à la hauteur de ce succès et de cette réussite.

Nous vous présentons ici un Brabant wallon en phase avec les qualités de notre territoire, un Brabant wallon encore davantage tourné vers le monde de demain. Une province recentrée, reconfigurée, réinventée, c'est le cap que nous vous proposons de suivre ensemble pour nous permettre d'assumer nos responsabilités et de nous mobiliser pour l'avenir de notre territoire et de nos citoyens.



Ma Province, mon capital humain

La Province du Brabant wallon, c'est avant tout 1.870 hommes et femmes qui travaillent pour l'intérêt général du territoire.

Ce sont des métiers exercés tantôt en pleine lumière (nos professeurs, nos éducateurs, nos psychologues, nos médecins, ...), tantôt dans l'ombre (nos agents d'entretien, nos jardiniers, nos ingénieurs, nos hydrologues, nos juristes, ...).

Ils sont le socle de notre institution et nous entendons miser sur leurs compétences, leurs performances, leur expérience, leur bien-être au travail et l'attractivité de leurs métiers. Il est essentiel qu'ils se sentent bien dans leur emploi, qu'ils s'estiment reconnus et valorisés.

Le contexte inflationniste et l'imprévisibilité des indexations à venir nécessitent de faire preuve d'une extrême vigilance quant à l'évolution de notre masse salariale, qui représente près de 52% de notre budget ordinaire (hors frais de déplacement, cotisations de responsabilisation, etc.). Il a donc été décidé de budgétiser d'ores et déjà 16% d'indexation (soit un peu plus de 5.000.000 euros) pour 2023.

C'est la raison pour laquelle la majorité MR-PS favorise la mobilité interne, qui peut constituer une opportunité pour ceux qui souhaitent se réinventer en entrant dans de nouvelles fonctions tout en conservant le même employeur.

Une province performante, c'est aussi une province qui se forme, qui se met à jour et se perfectionne. Formation BW offre ainsi ses services tant à nos agents (dans le cadre de la formation continue ou en vue de l'évolution de carrière, d'une réorientation professionnelle, etc.) qu'aux agents des pouvoirs locaux de notre territoire.

Ces formations sont dispensées dans des compétences aussi diverses que variées (marchés publics, bien-être au travail et détection de la souffrance au travail, prévention des assuétudes, gestion des conflits, etc.).

Lorsqu'elles sont dispensées à des agents des pouvoirs locaux ou des personnes extérieures à la Province (intercommunales, hôpitaux, etc.), ces formations seront facturées de manière forfaitaire, ce qui permettra de générer une recette évaluée à 50.000 euros.

La Province est également extrêmement active dans la formation des pompiers et ambulanciers de la Zone de secours. Ainsi, le crédit formations « pompiers et AMU » est de 809.000 euros ; les autres formations sont pour leur part budgétisées à hauteur de 1.817.000 euros.

La majorité MR-PS a également veillé à créer un « service de cohésion d'entreprise » au sein de Formation BW. Ce service particulièrement actif veille, comme son nom l'indique, à une meilleure cohésion au sein de l'institution, à une meilleure communication interne et à l'organisation de petites et grandes initiatives qui permettent de renforcer le bien-être au travail et le sentiment d'appartenance des agents à la Province du Brabant wallon.

Ma Province, mon capital sécurité

Depuis 2020, les Provinces sont tenues d'intervenir dans le déficit du budget ordinaire des zones de secours.

En 2023, le montant de notre intervention s'élève à 10.874.369,37 euros, ce qui représente plus de 50% de nos dépenses de transfert et constitue une économie de 26 euros par habitant pour chacune de nos 27 communes.

Parallèlement, le Brabant wallon assure auprès de la Zone de secours un support en matière de calcul et de gestion des salaires, de mise à disposition de bâtiments et surtout – comme expliqué ci-dessus – un aspect très important, l'organisation des formations Feu et AMU au profit de nos pompiers, ce qui nous a permis de développer une école du feu à la pointe.

Ma Province, mon capital enseignement

Qualité, diversité, ancrage sur le territoire sont les marques essentielles de l'enseignement provincial, fleuron de notre institution.

Dans un contexte où les réformes du Pacte d'Excellence se succèdent, nos équipes pédagogiques tiennent le gouvernail pour mener chaque élève au plus loin de ses possibilités,

en donnant du sens à l'enseignement et en soutenant, de longue date, chacun selon ses besoins, même spécifiques.

C'est pourquoi il est impératif pour nos équipes de se soutenir mutuellement, de combiner toute la créativité dont font preuve nos enseignants dans leurs classes, avec un partage de moyens avec l'ensemble des équipes pédagogiques. Un équilibre délicat, qui doit tant respecter l'autonomie de terrain que le travail du Pouvoir organisateur au niveau global.

C'est ainsi que le pôle pédagogique s'attelle à soutenir les écoles dans l'équipement et la gestion de l'informatique, à travailler les pédagogies du et par le numérique. Il veille aussi à développer des outils utiles et concrets avec les équipes pédagogiques dans les matières relevant du CE1D. Il travaille au développement de nouveaux partenariats qui contribuent à donner du sens, une approche concrète et professionnelle de certaines orientations. Citons les humanités sportives ou de sciences spatiales, l'ensemble de nos formations qualifiantes. D'autres champs sont en exploration.

L'enseignement provincial se veut également financièrement accessible aux familles. C'est ainsi que l'enseignement provincial produira ses propres manuels, à prix coûtant. Le travail a commencé par la première secondaire.

Le Brabant wallon soutient par ailleurs sa jeunesse, de tous les réseaux d'enseignement, dans son parcours de réussite scolaire. « Reconnexion » fera place à « Tiens bon ! », qui sera programmé durant le congé de printemps du mois de mai 2023.

Dans cette même optique, il poursuit son soutien au Service d'accrochage scolaire dans son rôle d'expert, de travail préventif, de parcours SAS et post SAS pour favoriser la réintégration des jeunes dans un projet scolaire et/ou de formation.

La promotion sociale reste un outil indispensable à une insertion sociale et/ou professionnelle par l'acquisition de compétences, en lien avec les besoins de notre territoire, que ce soit en termes de langues, et singulièrement de langue française, ou de métiers, notamment en pénurie, comme les assistants logistiques pour les hôpitaux ou le Diplôme d'aptitude pédagogique, par exemple.

En tant que Pouvoir organisateur, une réflexion approfondie a été menée avec les directions d'école pour identifier comment maîtriser les coûts de fonctionnement des établissements scolaires provinciaux, alors que parallèlement, les dépenses énergétiques viennent grever les budgets.

Il convient de saluer le travail de l'administration et des équipes de direction, qui très clairement priorisent au plus juste les dépenses indispensables au fonctionnement de nos options spécialisées.

Dans cette optique, une optimisation de l'occupation des bâtiments et des moyens d'encadrement est indispensable.

L'occupation des bâtiments provinciaux par des tiers ne pourra plus être gratuite. Une nouvelle tarification sera proposée au Conseil provincial.

L'opportunité de fusionner les internats de l'EPM et de l'IPET Nivelles dans une démarche d'inclusion, en cohérence avec l'implémentation du Pôle territorial, est saisie.

Rappelons que le pôle territorial – un défi essentiel de l'année scolaire 2022-2023 – accompagne l'inclusion dans 70 écoles de 25 pouvoirs organisateurs scolarisant 20.000 élèves.

Lors d'un premier appel, ce sont 12 personnes – logopèdes, instituteurs et neuropsychologues – qui ont été engagées pour assurer l'encadrement des équipes pédagogiques des différentes écoles du pôle territorial afin de mettre en pratique ce concept d'inclusion. Les profils engagés l'ont été sur base d'un travail préparatoire d'analyse des besoins des écoles.

L'équipe devra être renforcée par 5 personnes complémentaires, les comptages de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous l'autorisant. De nouveaux profils seront définis, sur base d'un affinage des besoins.

L'inclusion signifie que l'élève à besoins spécifiques est inscrit dans l'enseignement ordinaire avec l'aide d'un ensemble d'aménagements raisonnables. Tout ce travail s'articule avec celui des équipes des CPMS, travail qui évolue également sur le terrain.

La coordination du pôle territorial rédige en collaboration avec les CPMS une feuille de route, qui permettra à chacun de définir clairement sa mission et les modes de collaboration. Elle sera partagée début 2023 auprès des écoles impliquées dans le pôle.

Le rôle de notre école d'enseignement spécialisé, l'EPM, reste essentiel puisqu'il est évident que l'inclusion n'est possible que si les aménagements nécessaires sont effectivement raisonnables. En effet, si l'objectif est d'inclure le plus grand nombre de jeunes dans de l'enseignement ordinaire, la mission de l'enseignement spécialisé reste bien réelle.

Parallèlement à l'inclusion, une période transitoire autorise encore la formule de l'intégration. Durant 2 ans, les Pôles territoriaux peuvent encore accepter de nouvelles intégrations. Celles-ci auront une durée maximale de 5 ans. Au terme de cette période transitoire, la formule de l'intégration disparaîtra.

L'intégration signifie qu'un enfant inscrit dans l'enseignement spécialisé suit les cours dans l'enseignement ordinaire, avec quelques heures par semaine d'accompagnement spécifique, assuré par le personnel de l'enseignement spécialisé. L'EPM poursuit les 20 intégrations qu'elle assurait. Le Pôle territorial est en charge cette année de plus d'une centaine de nouvelles intégrations.

Comme souligné au sujet du pôle territorial, il convient de mettre en exergue le rôle essentiel des CPMS au côté des enfants, adolescents et de leurs familles, l'interaction avec les équipes pédagogiques et le travail d'orientation, en synergie avec l'ensemble des acteurs : écoles, pôle territorial, service de promotion de la santé à l'école.

Les travaux importants et indispensables du Quai aux Huîtres à Wavre sont inscrits au budget pour un montant de 13.410.000 euros. Une demande de subsides a été introduite auprès du fonds des bâtiments scolaires.

Le marché de travaux d'extension de l'IPET Nivelles a été attribué le 20 octobre 2022. Les travaux devraient commencer dans le courant du second semestre 2023.

L'accompagnement par optimiseur – déjà appliqué sur des sites scolaires tels que l'EPM et le Quai aux huîtres, ainsi que sur le Campus BW – montre l'intérêt de la démarche. En 2023, il sera fait appel à l'optimiseur pour le site de Tubize. Un crédit de 15.000 euros est prévu afin de pouvoir réaliser de premiers travaux qui auront ainsi été identifiés et objectivés en vue de maîtriser les coûts énergétiques du site.

Le budget des bourses d'études, outil d'émancipation sociale, est maintenu au niveau de celui de 2022 (350.000 euros).

Ma Province, mon capital jeunesse

Notre jeunesse représente l'avenir de notre territoire, la génération en devenir qui construira la société de demain. Dès lors, indépendamment d'un enseignement de qualité, il est important de soutenir nos jeunes dès leur plus jeune âge, tant dans leur quotidien que dans leurs activités extrascolaires.

La majorité MR-PS est bien consciente de la nécessité de disposer d'une offre d'accueil suffisante et de qualité pour soulager les parents qui souhaiteraient placer leurs enfants en crèche.

A ce titre, le Brabant wallon dispose d'un appel à projets très attendu tant par les pouvoirs organisateurs publics que privés, qui vise à la création de nouvelles places d'accueil ou à la mise en conformité des places existantes (700.000 euros).

Un montant supplémentaire de 93.000 euros est consacré aux primes accordées aux accueillant.e.s conventionné.e.s.

Par ailleurs, le Brabant wallon maintient son soutien à quatre AMO à concurrence de 40.000 euros, dans le cadre du projet spécifique « Année citoyenne Solidarité ».

Un crédit distinct est octroyé à La Chaloupe pour l'organisation de l'action « Délibère-toi » sur l'ensemble du Brabant wallon durant les jours blancs de fin juin comme de fin décembre.

Quant à Infor Jeunes, sa subvention est maintenue à 45.000 euros.

Pour les formations jeunesse, le SIEP bénéficiera d'un subside de 40.000 euros afin de poursuivre son accompagnement des jeunes et de les informer et les aider à s'orienter dans les études et les métiers dans lesquels ils souhaitent évoluer.

Un crédit de 100.000 euros est par ailleurs inscrit pour l'action « Place aux jeunes », un soutien apprécié des communes et du secteur de la jeunesse.

De même, outre les visites organisées à Breendonk et à la Caserne de Dossin, le Brabant wallon continue à destiner de nombreuses actions en matière de jeunesse et citoyenneté aux élèves. Leurs enseignants peuvent les retrouver répertoriées dans notre brochure en ligne « Grandir en BW ».

Enfin, la Province disposant d'un service de formation de secours à la pointe, la majorité MR-PS souhaite offrir à tous les jeunes brabançons et brabançons qui le souhaitent un apprentissage des gestes de premiers secours afin qu'ils soient parés à toute situation d'urgence.

Cette formation, actuellement dispensée dans le cadre de « Délibère-toi », sera ainsi accessible à un maximum de jeunes de notre Province et ce à plusieurs moments de l'année.

Ma Province, mon capital de développement territorial

Le Contrat de développement territorial est la colonne vertébrale de la majorité des enjeux sur lesquels le Brabant wallon travaille. Notre politique de supracommunalité se base essentiellement sur ce contrat.

Sur le plan économique (BW2030), social (vieillesse, petite enfance, etc), environnemental (maillage écologique, transition énergétique), la mobilité ou l'aménagement du territoire (logement, Npow, lutte contre les inondations), le diagnostic du développement territorial établi en 2015 ainsi que ses évolutions, compléments et mises à jour sont le socle et le prisme par lesquels nous fondons notre action actuelle et future.

BW2030 est désormais un volet important et pluriel du Contrat de développement territorial. Lancée en 2021, BW2030 est l'alliance inédite portée par les quatre grands acteurs structurants du Brabant wallon (la Province, l'UCLouvain, InBW et Invest BW), qui ont aligné leurs stratégies pour construire un portefeuille de 35 projets communs, destinés à booster nos points forts et positionner le Brabant wallon dans un monde qui change, tout en restant moteur et précurseur pour toute la Wallonie. Avec BW2030, nous renforçons la logique de réseaux, de partage des connaissances, d'économies d'échelle et de création de richesses (www.bw2030.be).

L'ambition du Contrat de développement territorial ne se limite cependant pas à BW2030. Le crédit prévu pour le CDT au budget 2023 (151.500 euros) couvrira d'autres aspects non économiques. Ainsi, nous poursuivons les études prospectives sur le vieillissement en Brabant wallon (phase quantitative) afin d'établir un cadastre des profils, des besoins et des services en matière de vieillissement, notamment dans l'optique de devenir un centre de référence en *silver économie*.

En effet, 2023 sera consacré au diagnostic des aînés, qui sera établi par nos services et appuyé par un bureau d'étude. L'objectif sera d'identifier le profil des personnes âgées en Brabant

wallon et d'ainsi formuler une réponse prospective aux enjeux du vieillissement de notre population : comprendre qui ils sont pour appréhender au mieux leurs besoins.

Le vieillissement de la population impacte les finances publiques et plus globalement l'organisation du système de sécurité sociale ainsi que l'accès à des soins et services de qualité à tous âges. Face à ces défis, une réponse précise et efficiente est nécessaire.

Sur un autre volet, les données en matière de mobilité seront également mises à jour et serviront pour le prochain « plan infrastructure mobilité de la Région wallonne 2025-2030 ».

En matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, il a par ailleurs été décidé d'aligner la subvention de la Maison de l'Urbanisme à celle octroyée par la Région, soit 75.000 euros. De même, leurs actions de sensibilisation ont été recentrées pour mieux épouser les politiques en cours au sein de la Province. Elle travaille ainsi de concert avec le GAL et le Creat pour animer les rencontres citoyennes autour du Schéma de Cohésion Territoriale de la Croix de Hesbaye. Elle prépare aussi un référentiel sur l'habitat léger spécifique au Brabant wallon.

Enfin, des visites sont envisagées auprès des villes et lieux inspirants en termes d'urbanisme et d'aménagement (NPOW).

Ma Province, mon capital éco-responsable

Depuis la crise sanitaire, le télétravail a sensiblement modifié nos habitudes, notamment en termes d'espaces de travail. Une réflexion est donc menée en vue de rationaliser l'occupation de nos biens, puisque chaque mètre carré a un impact budgétaire (que ce soit en recettes ou en dépenses).

Ce travail est d'autant plus nécessaire aujourd'hui que le coût de l'énergie impacte drastiquement notre budget, ce qui a d'ailleurs nécessité que l'on constitue dès 2022 une provision pour charges énergétiques de l'ordre de 923.000 euros qui pourra être utilisée en 2023. Au-delà de cette provision, nous avons également augmenté nos articles de dépenses énergétiques à hauteur de 1.685.486 euros.

La stratégie patrimoniale du Collège visera dès lors à optimiser l'utilisation de nos surfaces, de proposer à la vente ou à la location les bâtiments ou sites inoccupés, ou de résilier les contrats d'occupation (baux, emphytéoses, etc.). Cette stratégie patrimoniale devra permettre tant de réduire les coûts que de générer des recettes.

De même, le Brabant wallon a toujours été attentif à moderniser son patrimoine et à investir dans ses infrastructures pour être éco-innovant, ce qui se reflète tant dans le Plan pluriannuel d'investissements (PPI) que dans la continuité de l'adoption de son Plan Colibri.

La performance énergétique de nos bâtiments a donc été analysée par l'optimiseur mandaté par le Collège, et cette étude conduira dans les prochains mois à la pose de panneaux photovoltaïques sur certains de nos bâtiments, notamment les plus énergivores. Un crédit de 87.500 euros a été prévu à cet effet et permettra d'ainsi réduire nos charges énergétiques.

Par ailleurs, un crédit de 50.000 euros a été inscrit en 2023 afin de poursuivre l'audit énergétique de nos bâtiments dans le cadre de l'obligation légale d'avoir un certificat PEB pour tous les bâtiments ou parties de bâtiments de plus de 250 mètres carrés qui sont fréquemment accessibles au public.

L'implémentation des mesures du plan Colibri permettra également d'agir de manière proactive sur nos consommations énergétiques, en adaptant certaines de nos habitudes de consommation (réduction de la température dans nos locaux, sensibilisation à la lutte contre le gaspillage énergétique, rappel des mesures existantes en matière de mobilité, etc.). Ces mesures d'économie d'énergie sont estimées à 1.000.000 euros.

Par ailleurs, afin de répondre à l'urgence et aider nos communes à amplifier leur politique de transition énergétique, un nouvel appel à projets sera lancé dès 2023 à hauteur de 1.250.000 euros pour leur permettre de réaliser des travaux d'investissement destinés à réduire leurs charges énergétiques sur leurs infrastructures sportives, culturelles, sociales, scolaires, crèches, ...

Enfin, la Province dispose dans ses écoles, institutions et bâtiments de nombreuses salles et espaces – intérieurs et extérieurs – qui sont régulièrement mis à disposition de tiers et qui représentent un coût pour notre institution.

Le Collège a donc décidé de renoncer à partir du 1^{er} janvier 2023 à toute forme de gratuité, sauf pour les missions organisées directement ou coorganisées par la Province. Une tarification pour l'occupation des salles et locaux provinciaux sera dès lors soumise au Conseil provincial.

Vu le volume d'occupation de nos locaux au profit de tiers, nous pouvons prévoir une recette de 50.000 euros pour l'exercice à venir.

Ma Province, mon capital durable

Le Brabant wallon a toujours investi des moyens humains et financiers considérables dans la lutte contre les inondations. Nous avons toutes et tous en mémoire les terribles inondations de juillet 2021 qui ont causé tant de malheurs dans notre pays, particulièrement en province de Liège. Le Brabant wallon, de manière moins dramatique, n'a pas été épargné. Des cours d'eau ont atteint des niveaux records, des coulées de boues ont ruisselé à travers toute la Province et causé des dégâts considérables à de très nombreux habitants, entreprises ainsi qu'aux infrastructures publiques.

Afin de toujours accroître la prévention et la sécurité dans ce domaine, de très nombreux investissements sont en cours d'analyse ou de réalisation. Parmi eux, neuf nouveaux ouvrages de retenue, à savoir :

- la zone d'expansion de crue de la Cala à Genappe ;
- la zone d'expansion de crue sur la Thyle à Villers-la-Ville ;
- la zone d'expansion de crue sur le Piétrebais à Grez-Doiceau ;

- le réaménagement du bassin d'orage de l'Orbais à Incourt ;
- la zone d'expansion de crue du Ry des Corées à Orp-Jauche ;
- la finalisation de la ZEC sur la Petite Gette à Orp-Jauche ;
- la zone d'expansion de crue du Pisselet à Chaumont-Gistoux ;
- l'agrandissement du bassin d'orage des Forges et la reméandration du cours d'eau sur la Néthen à Beauvechain ;
- enfin, la zone d'expansion de crue du Pont Neuf sur le Stincup-Laubecq à Rebecq.

Certains de ces ouvrages sont presque terminés, d'autres en sont encore au stade des études préalables. De manière générale, ces dossiers sont introduits dans tous les appels à projets possibles (appel à projets de la Région wallonne « Résilience Biodiversité-Climat », Life Bellini...) afin d'obtenir des subventions pour soutenir leur financement.

Le Brabant wallon, en tant que gestionnaire des cours d'eau de 2^{ème} catégorie, continuera également à en assurer la gestion. Les budgets prévus à cette fin sont les suivants :

- 415.000 euros pour les entretiens et les curages ;
- 530.000 euros pour la maintenance ;
- 285.000 euros pour les partenariats avec les contrats de rivière Dyle Gette et Senne ;
- 1.900.000 euros pour l'acquisition de terrains et la construction d'ouvrages de retenue.

La Province du Brabant wallon ne lésine donc pas sur les moyens pour entretenir ses cours d'eau et protéger ses habitants d'éventuels débordements.

Les communes ne sont pas non plus oubliées puisque le Brabant wallon a maintenu deux lignes budgétaires à leur attention :

- 250.000 euros pour l'appel à projets « aide aux communes en matière de coulées de boue » ;
- 250.000 euros pour la participation aux projets de construction d'ouvrages d'art par les communes.

Les actions destinées à soutenir le maillage écologique sont elles aussi maintenues (avec un budget de 45.400 euros au service ordinaire et de 300.000 euros au service extraordinaire). Par ailleurs, nos services poursuivent toujours activement la recherche des subsides dont nous pourrions bénéficier pour amplifier nos actions.

Toutefois, les coûts d'études (qui s'inscrivent dans le budget ordinaire) seront ciblés et maîtrisés afin de privilégier les investissements et les réalisations (budget extraordinaire).

Le Brabant wallon a aussi fait le tour de ses communes et des associations actives dans le domaine de l'environnement, afin de finaliser un plan opérationnel qui sera mis en œuvre dans les prochaines années. Cette consultation permet d'une part, de jauger le degré de motivation des villes et communes dans le cadre d'une co-construction d'un maillage écologique supra-communal et, d'autre part, d'identifier et de localiser les projets futurs jugés prioritaires par les acteurs locaux.

Un bureau d'études a également été désigné pour l'élaboration d'un plan opérationnel de densification du maillage écologique sur le territoire du projet « Forêts du Brabant ».

L'opération « Planter une haie » continue, celle-ci remportant toujours un succès certain.

De manière plus spécifique, l'ASBL Aer aqua terra, active dans le secteur du nettoyage de nos cours d'eau, continuera à bénéficier d'un subside de 13.500 euros. Quant à l'ASBL Birds Bay, un crédit de 6.750 euros lui est octroyé.

Enfin, les frais de fonctionnement du plan Colibri sont budgétisés à hauteur de 13.000 euros.

Ma Province, mon capital mobilité alternative

Les enjeux de la mobilité demeurent plus que jamais d'actualité pour permettre à chacune et chacun de repenser ses déplacements et d'avoir accès librement à une offre de transport multimodale. Notre territoire continue en effet d'attirer chaque année plus d'habitants, plus de travailleurs, plus d'étudiants, plus de touristes ... et plus de cyclistes.

Il est donc important de poursuivre le développement et le renforcement de notre réseau points-nœuds, et de recentrer nos politiques sur la mobilité douce.

Dès lors, nous inscrivons un budget de 1.250.000 euros en investissements sur le réseau cyclable provincial, afin de développer et sécuriser celui-ci, tout en veillant aux connections supracommunales.

Pour l'entretien du balisage du réseau points-nœuds et sa promotion, ce sont 35.000 euros qui sont prévus.

Le contrat de gestion avec notre partenaire de longue date Pro-Vélo est également maintenu à hauteur de 132.000 euros (15.000 euros à l'extraordinaire et 117.000 euros à l'ordinaire).

Nous avons également fait le choix de renforcer nos efforts en interne afin de réduire l'impact environnemental de l'institution, comme prévu dans notre Plan Colibri, en réalisant des plans de déplacements scolaires pour nos écoles. Après le CEPES et l'IPES Wavre, c'est le PDS (plan de développement scolaire) de l'IPES Tubize et de l'ITP Court St Etienne qui sera réalisé (16.000 euros pour « Réinventez votre mobilité ! »).

Enfin, un crédit de 10.000 euros a été inscrit pour les dépenses exposées dans le cadre du Plan de déplacement Entreprise et les frais de la plateforme Commuty (covoiturage, réservation de vélos et de voitures de service, etc.) ainsi que pour couvrir les frais de fonctionnement en mobilité (réparation de la flotte de vélo, achat de petit matériel, ...). Quant à la prime covoiturage, elle est budgétisée à hauteur de 58.140 euros.

Ma Province, mon capital social

La Province du Brabant wallon a toujours joué un rôle de premier plan dans la cohésion sociale et le bien-être de sa population, notamment en ce qui concerne les politiques de vieillissement actif et d'accompagnement des aînés.

En effet, la majorité MR-PS s'est toujours positionnée en faveur d'un soutien dans les actions destinées à maintenir les aînés dans leur lieu de vie en fonction de leur choix de vie. C'était donc une évidence de maintenir le crédit de 125.000 euros pour la politique de soutien aux actions mises en place par les communes, CPAS et partenaires pour lutter contre l'isolement des aînés.

Il en va de même pour les primes destinées à financer les frais d'installation et d'abonnement à une ligne téléphonique et internet ainsi que pour l'installation d'un système de télévigilance (75.000 euros). Le subventionnement des initiatives d'hébergements d'intérêt public à destination des personnes âgées dans les communes du Brabant wallon est aussi maintenu avec un crédit de 100.000 euros.

La majorité MR-PS entend maintenir par ailleurs un soutien complémentaire aux services privés d'aide aux familles et aux personnes âgées agréés et subventionnés par le Gouvernement wallon mais aussi aux communes et aux CPAS pour les services qu'ils organisent. Il s'agit des services qui favorisent le maintien de la personne âgée ou handicapée à domicile, qu'il s'agisse des services effectués par les aides familiales, des services de transport social, des livraisons de repas à domicile, etc.). 200.000 euros y sont consacrés.

La Province a également à cœur de se positionner comme un acteur important en matière de cohésion sociale. En effet, les personnes porteuses d'un handicap, leurs familles, leurs accompagnants, les intervenants du secteur, tous ont besoin d'être soutenus et entendus.

Cependant, confrontés depuis de nombreuses années à la difficulté d'aborder l'avenir de l'IMP d'Hévillers de manière économiquement viable, la majorité MR-PS a préféré abandonner l'idée d'une rénovation / reconstruction du site - dont les coûts n'étaient pas abordables pour les finances publiques.

En effet, il aurait été impossible d'offrir dans un délai raisonnable un cadre décent à nos résidents d'Hévillers, logés dans des bâtiments vétustes, énergivores et insalubres, lesquels auraient dû être totalement détruits pour qu'un projet conforme aux réglementations en vigueur puisse être réalisé.

Il devenait cependant urgent de trouver une solution qui leur offre une implantation et un cadre de vie respectueux et dignes de leur situation. Les bâtiments de l'internat de l'EPM, initialement construits pour accueillir l'IMP de Nivelles, se sont donc imposés comme un choix responsable et permettant de déplacer nos résidents d'Hévillers dans un délai raisonnable et moyennant la réalisation de quelques travaux. A cette fin, un premier crédit de 150.000 euros a été inscrit.

Nous travaillerons de concert avec nos équipes, l'AVIQ et les familles afin de co-construire un véritable pôle handicap à Nivelles, qui répond aux enjeux de dignité et d'humanité pour ce public qui mérite toute notre attention.

Enfin, malgré le contexte budgétaire compliqué, la Province entend poursuivre son soutien vers les publics les plus fragilisés.

Par conséquent, le Brabant wallon maintient son soutien à de nombreux services et associations qui contribuent à améliorer la dignité, la qualité de vie, la mobilité, l'accès aux services publics, à la culture, au sport, aux loisirs ou au travail pour les personnes porteuses de handicap. A titre d'exemple, le Brabant wallon soutient le service Sour'dimension porté par le C.P.A.S de Chaumont-Gistoux (24.300 euros), le soutien aux entreprises de travail adapté du Brabant wallon (20.000 euros) ou encore l'Asbl AP³ (7.200 euros).

De même, les crédits destinés à favoriser des projets en lien avec l'intégration de la personne handicapée ainsi que pour la téléphonie - internet - sécurité de la personne handicapée sont maintenus (66.400 euros).

Quant à l'extraordinaire, l'appel à projets destiné à participer aux investissements d'aménagement des communes visant à améliorer l'accessibilité des services publics aux personnes porteuses d'un handicap est également reconduit, à hauteur de 100.000 euros.

Par ailleurs, l'accès au logement à prix accessible reste une priorité pour la majorité MR-PS. C'est dans cette optique que le Brabant wallon continuera à collaborer étroitement avec l'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW), qui joue un rôle important dans l'offre de logements abordables pour les jeunes, tout en apportant un rôle d'interface auprès des communes vis-à-vis des grands promoteurs immobiliers (675.000 euros).

De même, véritable acteur d'insertion sociale par le biais de son offre de logements à prix accessibles en Brabant wallon, l'Agence Immobilière sociale du Brabant wallon (AIS-BW) se voit octroyer un soutien à hauteur de 800.000 euros.

Un crédit de 100.000 euros à l'ordinaire est quant à lui maintenu pour aider les initiatives qui répondent aux besoins sociaux. Un budget de 300.000 euros à l'extraordinaire est également prévu pour financer des investissements qui améliorent la cohésion sociale et soutiennent les personnes fragilisées, âgées ou porteuses d'un handicap.

Enfin, l'aide aux plus démunis est poursuivie notamment avec le soutien à l'asbl « Un Toit Un Cœur » (9.000 euros), aux Maisons maternelles (soit deux fois 21.600 euros), ou encore aux maisons d'accueil.

Ma Province, mon capital santé

La santé mentale constitue également un axe d'action important de la majorité MR-PS. En effet, dans le contexte compliqué que nous traversons depuis quelques années, il est essentiel d'offrir

à nos citoyens des infrastructures permettant de les accueillir pour qu'ils puissent déposer leur vécu, leurs difficultés, auprès de professionnels.

Il s'est toutefois avéré que l'offre en santé mentale était extrêmement pauvre aux extrémités de notre territoire, alors qu'existent de nombreuses institutions dédiées à ces problèmes dans la région du centre.

Afin de pallier ce manque, il a donc été décidé de fusionner l'implantation du Service de Santé mentale (SSM) de Nivelles avec celle de Tubize et ce dès janvier 2023.

Ainsi, le Brabant wallon disposera d'un SSM à Jodoigne et d'un autre à Tubize, tout en assurant provisoirement des permanences à Nivelles pour le suivi thérapeutique des patients ayant des difficultés à se déplacer.

Il y aura également une révision des tarifs pratiqués, tout en demeurant abordables pour le public précarisé qui est accueilli dans ces SSM et dans le respect des obligations décrétales en matière d'accessibilité au public. Les budgets consacrés aux SSM sont de l'ordre de 2.000.000 d'euros au service ordinaire et de 55.000 euros au service extraordinaire.

De même, des partenariats et collaborations avec le réseau de service de santé mentale du territoire seront mis en place afin de toujours mieux échanger, partager les difficultés et développer des projets qui répondront aux besoins.

La Province dispose également de cinq services de promotion de santé à l'école (PSE), qui accueillent la population scolaire de l'enseignement subventionné du Brabant wallon ainsi que certaines écoles situées hors de la province.

Ce service provincial gratuit et pour lequel le Brabant wallon assure et assume financièrement l'entièreté des trajets, représente un budget de 3.000.000 euros à l'ordinaire et 56.000 euros à l'extraordinaire. Une réflexion sera menée pour envisager la possibilité de prendre en charge une partie de ces prestations directement dans les écoles.

Enfin, le Service d'analyse des milieux intérieurs (SAMI) est maintenu. Une discussion est néanmoins en cours avec la Région wallonne et les autres provinces sur base du décret sur la qualité de l'air intérieur pour fixer ces missions et leurs financements.

Ma Province, mon capital sportif

Les bienfaits de la pratique d'une activité sportive ne sont plus à démontrer, tant pour la santé physique que pour la santé mentale.

Nous avons donc souhaité continuer à soutenir nos clubs et nos jeunes sportifs de haut niveau via le maintien d'un budget de 130.000 euros pour les événements sportifs.

De même, un budget de 30.000 euros est prévu pour permettre aux clubs sportifs d'acquérir du matériel de sécurité.

Par ailleurs, en ce qui concerne les tournois inter-réseaux, la Province n'en assurera à l'avenir plus que la coordination, soit une économie évaluée à 33.000 euros.

Enfin, le soutien aux infrastructures sportives communales sera cette année entièrement consacré à des investissements liés aux économies d'énergie dans le cadre de l'appel à projets spécifique destiné à la réalisation de travaux d'investissement visant à réduire les charges énergétiques (1.250.000 Euros).

Ma Province, mon capital culturel

André Malraux décrivait la culture comme la noblesse du monde, et il avait assurément raison. La culture offre un univers infini de perspectives, elle permet de s'évader, de grandir, de confronter les points de vue et de faire de chaque citoyen des êtres éclairés et responsables. Néanmoins, elle est malheureusement souvent malmenée économiquement, et la crise sanitaire ne l'a pas davantage épargnée.

C'est la raison pour laquelle nous consacrons un budget global de 2.000.000 euros pour la culture, dont notamment des aides directes au Centre culturel du Brabant wallon (311.000 euros), aux centres culturels locaux (110.000 euros) ainsi que des aides pour les événements et actions culturelles (180.000 euros), le maintien des crédits en Tournée Art et Vie (70.000 euros) et Spectacles à l'école (50.000 euros).

De même, nous maintenons un soutien important aux partenaires culturels supracommunaux qui structurent l'action culturelle du Brabant wallon (la Maison du Conte et de la littérature, la Fondation Folon, la Ferme du Biéreau, la Chapelle Musicale Reine Elisabeth, les spectacles d'été à Villers par Del Diffusion, l'Inc'Rock festival par l'asbl Coup de pouce, ...).

Quant aux théâtres et spectacles, ils sont soutenus à concurrence de 390.000 euros (Le Vilar, La Valette, le TOF, les Baladins du Miroir, etc.).

L'enveloppe prévue pour les frais de fonctionnement de la bibliothèque itinérante « Place aux Livres » a par ailleurs été portée à 130.000 euros.

Les associations à portée essentiellement locale et dont la structure s'appuie sur une commune ont cependant vu leurs aides diminuer.

En ce qui concerne l'organisation du salon « Le Livre tout proche » au Château de La Hulpe, elle est abandonnée pour permettre une plus grande visibilité des auteurs du Brabant wallon par le biais de la participation de la Province à la Foire du Livre de Bruxelles. Cela permettra en effet à nos auteurs de bénéficier d'une exposition de plus grande envergure et de toucher un public plus étendu, le rayonnement de nos auteurs locaux pouvant de cette façon être porté au-delà du Brabant wallon.

La Province continuera également à soutenir sa télévision locale, TV COM, à hauteur de 207.000 euros. Ce média de proximité joue un rôle crucial d'information, d'éducation

permanente, de transparence et de sensibilisation à toute une série de sujets et thématiques à l'échelle du territoire.

Il est en effet plus que jamais important de soutenir notre télé locale pour stimuler la création de contenus de proximité à haute valeur ajoutée, pour développer les synergies entre TV COM et nos communes et pour encourager enfin les habitants du Brabant wallon à se tourner vers notre chaîne locale pour découvrir chaque jour, sous un angle nouveau, leur lieu de vie et ses acteurs.

En ce qui concerne l'éducation permanente, le crédit est diminué à 120.000 euros, mais cette baisse s'accompagne d'une modification du règlement afin d'abandonner l'appel à projets annuel et de ne garder que l'appel à projets pluriannuel. Dès lors, cette diminution permettra d'augmenter in fine le soutien aux associations reconnues d'éducation permanente.

Enfin, l'action « Place aux artistes » est maintenue avec un crédit de 250.000 euros afin de permettre à nos artistes de se déployer et faire vivre la culture dans nos 27 communes durant l'été 2023.

Ma Province, mon capital touristique

Le Brabant wallon est connu pour son patrimoine touristique particulièrement riche et varié. La Province maintiendra par conséquent son important soutien à la Maison du Tourisme du Brabant wallon, outil principal de promotion touristique du territoire.

Pour rappel, ce sont près de 8 agents provinciaux qui travaillent pour le compte de l'ASBL et avec l'infrastructure et les moyens de la Province, représentant un soutien en nature de plus de 700.000 euros. Le Collège provincial facturera dès 2023 une partie de cet avantage en nature à concurrence de 100.000 euros.

Les principaux sites et événements touristiques du Brabant wallon continueront à être soutenus, tels que l'ASBL Abbaye de Villers-la-Ville (45.000 euros), ou encore les jeux de Jean et Alice qui auront lieu à Wavre en 2023 (25.000 euros).

De manière générale, ce sont 25.000 euros qui seront également consacrés au soutien aux événements et activités à caractère folklorique, touristique et historique. Ce montant a été augmenté de 5.000 euros pour permettre aux cercles historiques d'y être également éligibles.

Le tourisme d'affaire (MICE) se verra également accorder une attention particulière en 2023 par la poursuite de ses opérations de visibilité en collaboration avec la Maison du Tourisme du Brabant wallon.

Concernant les domaines provinciaux, le contexte actuel nous oblige à une vaste réflexion prenant en compte une maîtrise des coûts, compatible avec une qualité de services et une accessibilité propre à un domaine public. Plus concrètement, il s'agira de réfléchir à une juste et équitable tarification des services proposés dans chacun de nos domaines, tout en garantissant leur accessibilité financière.

Le Bois des Rêves se verra ainsi équipé en 2023 d'une nouvelle plaine de jeux mais également d'une nouvelle structure récréative aquatique, le spray park, dont le marché a été attribué en 2022. Un nouveau mini-golf viendra compléter cette offre de loisir familial. Un nouveau marché public sera relancé à cet effet (360.000 euros).

Ces équipements, ajoutés à un programme d'animation cohérent et varié (45.000 euros), viennent renforcer le positionnement du Bois des Rêves en un pôle touristique familial et durable.

Le partenariat avec le Musée de l'Eau et de la Fontaine est par ailleurs reconduit à hauteur de 30.000 euros afin de maintenir une offre de tourisme scolaire au Bois des Rêves (près de 6.000 élèves/an).

Le Château d'Hélécine poursuivra quant à lui son positionnement de pôle d'offre de loisirs pour tous les publics dans l'Est du Brabant wallon. Un programme d'animation sera établi tout au long de l'année (120.000 euros) et en adéquation avec le nouveau calendrier scolaire. Le partenariat avec le MIABW est également maintenu (13.500 euros).

Enfin, le Dernier Quartier général de Napoléon continuera à développer son positionnement familial et scolaire en dialogue et complémentarité avec les partenaires et sites du Champ de Bataille de Waterloo. Une attention particulière sera consacrée lors des commémorations du 18 juin, comme chaque année, conjointement avec le Mémorial et les éventuels autres partenaires. En outre, des discussions auront lieu avec l'Intercommunale 1815 et les gestionnaires du site afin d'envisager l'élargissement du périmètre actuel de la concession au Dernier QG de Napoléon.

Ma Province, mon capital économique

En toute cohérence, l'action économique provinciale s'appuiera sur les grands axes identifiés dans BW2030 déclinés en Terre de Licorne, Terre de transition, Terre des sciences du vivant, Terre du numérique, Terre de proximité, Terre de réseaux. Ceci sans oublier un tissu économique riche d'artisans, de commerçants, de TPE et de PME, force du Brabant wallon.

Le Brabant wallon, l'Intercommunale InBW, Invest BW et l'UCLouvain poursuivront leur pilotage de BW2030 via la cellule d'appui commun. InBW est le réceptacle des subventions reçues des différents partenaires pour soutenir la démarche et sera soutenue à ce titre à hauteur de 40.000 euros par le Brabant wallon. En outre, la Région wallonne a donné un accord de principe pour octroyer un subside de 245.000 euros à BW2030.

Le Service de l'économie informe et réseaute les différents acteurs économiques dans le cadre de la Task force Economique, avec des sujets ciblés, destinés à alimenter l'action de terrain des uns et des autres.

Il sera également le pilote des Trophées Incidence, récompensant les projets novateurs qui permettent des progrès en termes de développement durable, de réduction de nos modes de

production ou encore une utilisation plus efficace et plus responsable de nos ressources naturelles.

L'UCL sera soutenu dans son travail d'ouverture des plateformes technologiques aux entreprises du Brabant wallon (25.000 euros). Quant aux centres d'entreprises et d'innovation, CEI et Cap Innove, ils seront soutenus à hauteur de 80.000 euros chacun.

Le Forum Mind & Market, au service de l'ensemble des acteurs d'accompagnement et des porteurs de projets se voit également octroyer 80.000 euros.

La Chambre de Commerce et d'Industrie reste fidèle au poste pour accompagner les entreprises dans leur croissance par l'internationalisation (28.000 euros).

La Fondation Jeune Entreprise se concentrera sur le diagnostic et l'accompagnement de la seconde chance (48.000 euros).

L'Union des Classes Moyennes poursuivra sa mission de formation et de professionnalisation des artisans (15.000 euros).

Les associations d'entreprises, par le biais d'Alliance Centre BW, restent dans leur rôle de réseautage entrepreneurial sur le territoire du Brabant wallon, favorisant tant le développement de l'activité économique, que les contacts favorables à la logique de l'économie circulaire. Pour travailler ensemble, il faut se connaître.

L'appel à projets de soutien au commerce local et aux circuits courts évoluera avec le retour du terrain : les analyses sont en cours.

Le soutien au développement économique de l'Est du Brabant wallon, par l'entremise de GAL Culturalité, est maintenu à 172.000 euros.

Le soutien annuel à l'édition de BW en chiffres est mis en avant (10.000 euros). Auparavant incrémenté dans le vocable « subventions spécifiques », cette ligne budgétaire nominative est plus lisible.

Le PAM Expo sera encore soutenu en 2023 à hauteur de 35.000 euros.

Par ailleurs, l'agriculture est un secteur économique essentiel du Brabant wallon, acteur de la transition.

Le Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité centralisera dès juillet 2023 l'ensemble de l'accompagnement technico économique agricole (comptabilité, service ADISA, service d'échantillonnage et d'analyse des sols, de l'eau...).

La tarification des services sera actualisée.

Le soutien aux différentes formations spécifiques au secteur, et complémentaires à celles organisées par les fédérations d'agriculteurs, sera toujours bien présent.

CréaJob, Structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi agréée avec couveuse d'entreprise, est confirmé dans sa mission d'accompagnement de la filière agro touristique.

Le Centre Indépendant de la Promotion Fourragère poursuit également sa mission d'encadrement des plantations de miscanthus à destination de consommation énergétique, ainsi que comme outil de lutte contre les inondations. Il travaillera également sur des recherches portant sur la Silphie, plante à potentiel mellifère, susceptible de limiter les risques d'inondation, résistant particulièrement bien aux périodes de sécheresse par son système racinaire profond.

Le financement du Service de remplacement agricole sera arrêté, l'association nous ayant informé que les subsides régionaux suffisent maintenant à leur action sociale. Le Brabant wallon restera toujours à l'écoute de ce service si important.

Le soutien aux agricultrices wallonnes (5.000 euros), particulièrement actives pour stimuler le passage des exploitations agricoles à l'usage du numérique sous toutes ses formes, est inscrit sur un article budgétaire nominal plutôt que sur un article générique.

Dès juillet 2023, Brabant Wallon Agro Qualité se concentrera sur sa mission de développement et d'autonomisation de la Plateforme de promotion et de commercialisation des produits locaux Made in BW.

La plateforme est accompagnée par Cap innove et les Services provinciaux dans le cadre de l'appel à projets de relocalisation alimentaire de la Région wallonne. L'aide apportée à Made in BW sera encore de 225.500 euros, Made in BW assumera ses coûts d'hébergement au sein du 20 SOUTH de Cap Innove.

Une collaboration avec l'Association wallonne des Eleveurs visera à faciliter l'accès à l'exposition Agripedi@BW.

Ma Province, mon capital digital

Au niveau du digital, le Brabant wallon se veut ambitieux et poursuit la modernisation de ses infrastructures IT (qu'il s'agisse de réseaux, de licences de logiciels comptables, de cartographie ou du recours à certains services d'Imio) avec un budget de 1,61 million d'euros. Notons que le déploiement de la fibre optique sera subsidié par l'appel à projets Tax on Pylons de Digital Wallonia.

Digital Wallonia nous a d'ailleurs décerné un Award en 2022 pour notre projet Start IA, et nous entendons poursuivre dans la foulée le développement de nos projets d'intelligence artificielle en 2023, pour rester à la hauteur de notre réputation de plus grand écosystème digital de Wallonie. A cette fin, ont été inscrits 40.000 euros pour cette nouvelle recherche qui vise à cartographier les acteurs économiques et les interactions écosystémiques possibles, le but ultime étant de parvenir à une communauté de data partagés sur tout le territoire (boost économique, simplification administrative).

Le plan englobe enfin le soutien au développement du territoire intelligent (Smart) par l'inscription d'un budget de 72.600 euros pour poursuivre Ma commune en poche et la concrétisation d'EzyBW, notre projet commun avec InBW.

Ma Province, mon capital de proximité

La supracommunalité fonde l'action du Brabant wallon. Cette réalité se matérialise très directement dans le soutien aux acteurs structurants du Brabant wallon (Zone de secours du BW, Intercommunale sociale du BW, Agence de Promotion Immobilière du BW, Agence immobilière sociale du BW, Centre culturel du Brabant wallon, Maison du Tourisme du Brabant wallon...) ainsi que dans les aides aux communes en matière sociale, environnementale, culturelle ou économique.

De manière plus discrète mais complémentaire et efficace, le Brabant wallon offre également un service direct et concret à nos communes et associations.

C'est dans cet esprit que le Centre de prêt de matériel provincial se veut un service de qualité, à disposition des communes et des associations du Brabant wallon. Il traite ainsi en moyenne 450 dossiers de demandes de prêt annuellement, ce qui représente environ 4.660 sorties et retours de matériel.

Sur l'ensemble des prêts, 80% sont à destination d'utilisateurs externes (communes, asbl, mouvements de jeunesse, etc.) et 20% représentent des prêts internes à l'institution.

Une nouvelle forme de tarification destinée à réduire le déficit du résultat d'exploitation est actuellement à l'étude, tout comme une analyse en vue d'améliorer la logistique et le respect du matériel par ses utilisateurs.

En 2023, il a par ailleurs été décidé que le centre ne fonctionnera que sur base du volume de matériel actuellement existant et déjà conséquent.

* *

*